

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**Charte d'utilisation et de modération du compte Facebook
Prefet-des-Alpes-de-Haute-Provence**

Soyez les bienvenu(e)s sur la page officielle du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence.

La page Facebook officielle du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence est un espace ouvert à tous et à toutes les opinions. Elle a pour objectif d'informer les internautes sur les actions des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence, sur les démarches administratives et de favoriser le débat public. Cependant, l'utilisateur de la Page Facebook accepte pleinement et sans aucune réserve la présente charte d'utilisation, et s'engage, lors de chacune de ses visites sur cette page, à la respecter. En cas de non respect des règles de bienséance et des dispositions légales, les publications des utilisateurs pourront être supprimées. Les internautes ne respectant pas ces règles de manière répétée pourront être exclus de la page.

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence se réserve le droit de supprimer :

- Les contributions à caractère violent, dénigrant, diffamatoire, injurieux, illicite, obscène, pornographique, pédophile ;
- Les contributions à caractère politique ;
- Les contributions incitant à la violence, au suicide, au révisionnisme, à l'antisémitisme ;
- Les contributions faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité ;
- Les contributions appelant au meurtre ou incitant à la commission d'un délit ;
- Les contributions incitant à la discrimination ou à la haine ;
- Les contributions contraires aux droits d'auteur ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit des marques, au droit à l'image, au droit au respect de la vie privée ;
- Les messages à caractère publicitaires, les petites annonces, les messages contenant des coordonnées téléphoniques ou postales ou les commentaires sans lien avec la publication ;
- Les commentaires doivent être écrits dans un langage compréhensible par tous. Les internautes sont invités à réagir aux publications par des commentaires en rapport avec le sujet initial. L'administrateur se réserve le droit de supprimer les réactions n'ayant aucun lien avec le sujet abordé.

Règles juridiques

Vous êtes informé que l'ensemble des lois et règlements en vigueur est applicable sur internet. À ce titre, lorsque vous utilisez la page Facebook du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence, vous devez respecter l'ensemble des réglementations applicables suivantes (la liste n'est pas exhaustive) :

- Les règles en matière de droits d'auteur (loi du 11 mars 1957 et loi du 3 juillet 1985, codifiées dans le code de la propriété intellectuelle) ;

- Les règles d'ordre public, telle que par exemple la réglementation en matière de contenu pornographique (article 227-24 du Code pénal), raciste (loi du 1^{er} juillet 1972, article 416 du code pénal et loi du 10 janvier 1936) ou illicite qui serait susceptible de porter atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité d'un autre internaute ou à l'image du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;
- Les règles relatives au respect de la vie privée des personnes (articles R 226-1 et suivants du code pénal, article 9 du code civil), internautes connectés sur la page du Préfet des Alpes-de-Haute-Provence. À ce titre, vous vous engagez à vous abstenir de diffuser au sein des services interactifs qui vous sont proposés des messages à caractère injurieux, insultant, dénigrant, dégradant ;
- La réglementation en matière de droit de la presse (loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse). Pour cette raison, vous devez vous abstenir de diffamer ou d'injurier quiconque, internaute connecté ou tiers ;
- La réglementation en vigueur en matière de fraude informatique (loi du 5 janvier 1988). À ce titre, vous devez vous abstenir de tenter une intrusion dans un système de traitement automatisé de données ou d'altérer, totalement ou partiellement les éléments qu'il contient. Vous êtes informés que de tels actes sont passibles de sanctions pénales.